

Davantage de financements pour le Compte Personnel de Formation (CPF)

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les salarié·e·s de la branche de l'Ingénierie, du Numérique, du Conseil, des Études et des métiers de l'Événement, bénéficient d'un financement total des heures manquantes sur leur CPF pour financer leur formation ainsi qu'une indemnisation complémentaire des frais de salaires et de déplacements. Décidée par le conseil d'administration du Fafiec, cette revalorisation des critères de financement pour 15 millions d'euros vient soutenir la politique emploi-formation tournée vers l'autonomisation des parcours de formation et répondre aux besoins des entreprises.

Une prise en charge totale

Les salarié·e·s de la branche professionnelle peuvent désormais prétendre au financement de l'intégralité des heures du programme de formation qu'ils·elles ont choisi de suivre, au-delà du solde d'heures disponibles sur leur Compte Personnel de Formation (CPF).

En d'autres termes, quelle que soit la certification éligible choisie et le nombre d'heures du programme de formation associé, si le nombre d'heures dont ils·elles disposent sur leur CPF n'est pas suffisant, le financement des heures manquantes sera entièrement complété par le Fafiec.

Ce nouvel abondement est valable pour tous les dossiers traités à partir du 1^{er} octobre 2017. Jusqu'ici cet abondement pouvait être partiel.

Le plafond reste de 55 € HT maximum par heure de formation financée à l'exception des formations en langues (hors français et langue des signes), dont la limite est de 35€HT par heure ; de l'accompagnement d'une VAE, dont la limite est de 100€HT par heure ; des bilans de compétences, dont la limite est de 1 750 € HT.

Focus sur le mini-site CPF du Fafiec

En janvier 2015, le DIF (Droit Individuel à la Formation) devient le CPF (Compte Personnel de Formation). La formation est désormais attachée à la personne et non plus au contrat de travail.

Pour faire le point sur ce nouveau dispositif, le Fafiec propose depuis 2016 un mini-site dédié au CPF qui s'adresse à la fois aux salariés, aux entreprises et aux organismes de formation. Chacun y retrouve toutes les informations sur ce dispositif, avec des conseils et des outils pédagogiques comme des vidéos qui expliquent en quelques minutes le CPF, des guides pratiques en fonction des publics concernés, des modèles de demandes (pour les salariés) ou de réponses (pour les entreprises), des questionnaires et un moteur de recherche sur les formations.

➤ <https://moncpf.fafiec.fr/>

Une indemnisation complémentaire des frais de salaires et frais annexes

En plus de ce nouvel abondement, le Fafiec peut désormais compenser les frais de salaires assumés par les entreprises ayant autorisé la formation de leurs salarié·e·s sur leur temps de travail. Cette indemnisation correspond à un montant forfaitaire de 12 € HT par stagiaire et par heure. Elle est la même pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Le plafond de la participation du Fafiec aux frais annexes (repas, hébergement et transport) est lui aussi revu à la hausse, passant à 100 € HT, à partir d'un éloignement de 75 Km aller-retour du lieu de formation.

Chiffres clés

11 092

dossiers CPF ont été acceptés au
30/09/2017
pour 847 159 heures de formation

À propos du Fafiec

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) de l'ingénierie, du numérique, du conseil, des études et des métiers de l'événement, le Fafiec met en œuvre la politique de la formation professionnelle et de l'apprentissage définie par les partenaires sociaux. Ses missions sont : la collecte et la redistribution des contributions liées à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage, la mutualisation des fonds pour la formation professionnelle, le conseil et l'accompagnement des entreprises, le développement des services de proximité, notamment au bénéfice des TPE et des PME. Le Fafiec, c'est aujourd'hui : 61 000 entreprises cotisantes, 792 000 salariés, 493 millions d'euros de collecte annuelle, près de 14 millions d'heures de formation financées.

Contact Presse

Fafiec

Delphine CHASSIGNEU

Responsable de la communication
01 77 45 95 26 / dchassigneu@fafiec.fr

Jawaher AKA

Chargée de communication éditoriale
01 74 88 40 56 / jaka@fafiec.fr